

Pièce n° 4 : Document d'incidence

Attention : Lorsqu'une étude d'impact est exigée en application des articles R 122-2 et R122-3, elle constitue la pièce n° 4 du dossier de déclaration.

IV-1 Description de l'état initial du milieu concerné :

Décrire le cours d'eau et son environnement proche, tel qu'il se trouve avant la réalisation des travaux

Description de l'environnement proche du cours d'eau

- Il y a une majorité de parcelles cultivées autour du cours d'eau Oui x Non
- Il y a une majorité de parcelles boisées autour du cours d'eau Oui x Non
- L'occupation des parcelles autour du cours d'eau est diversifiée (cultures, friches, bois) x Oui Non
- Il y a une majorité de zones urbanisées autour du cours d'eau Oui x Non
- Il y a une zone humide* à proximité du cours d'eau Oui x Non

***Zone humide :** terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année (joncs, carex, sphaignes, mousses, etc.)

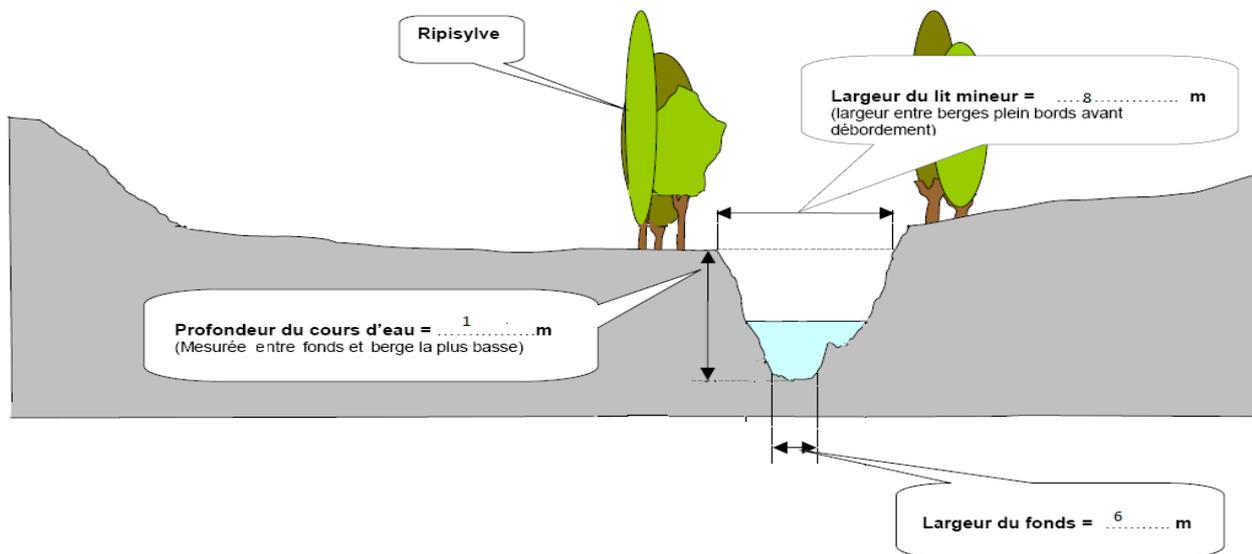
Description du cours d'eau au droit du projet

Aspect général du lit

- Secteur déjà fortement aménagé (enrochements, murets, reprofilage du lit effectué....) Oui x Non
- Secteur rectiligne X Secteur sinueux (méandres)

- Lit à plusieurs bras ? Oui x Non Le tronçon connaît des assecs périodiques ? Oui x Non

Compléter le schéma suivant : écrire les valeurs demandées dans les bulles.



Description du cours d'eau au droit du projet (suite)

Nature des berges : (plusieurs cases peuvent être cochées)

Rive droite : enherbée arbustive nue artificielle (mur, perré) autre (préciser)

Rive gauche : enherbée arbustive nue artificielle (mur, perré) autre (préciser)

Description de la ripisylve :

- Rive droite : largeur...1.5.....m ; hauteur...15.....m ; essence majoritairecharme.....

Densité des arbres ...1.5.arbres/m2 ; état des arbres : bon moyen mauvais

- Rive gauche : largeur 1.5.....m ; hauteur...15.....m ; essence majoritaire...charme, frêne.....

Densité des arbres...1.5.arbres/m2 ; état des arbres : bon moyen mauvais

Hauteur des berges :

Rive droite : 1m

Rive gauche : ...1m

Pente des berges :

Rive droite : verticale inclinée

Rive gauche : verticale inclinée

Nature du fond du cours d'eau : (plusieurs cases peuvent être cochées)

roches béton argile en bancs graviers sables limon terre, vase

Présence de végétation aquatique (algues, mousses,...) Oui Non

Description du milieu aquatique au droit du projet et des usages

Appréciation de la qualité des eaux (claire, trouble, polluée...) : Claire

Présence de rejets à proximité : Oui Non

Si oui, préciser sa nature (station d'épuration, drain, égout...) :

et sa dénomination :

Présence à proximité de prélèvements ou d'usage particulier de l'eau : Oui Non

Si oui, préciser sa nature (eau potable, irrigation, zone d'abreuvement, pisciculture...) :

.....

et sa dénomination :

Présence des espèces suivantes (renseignements possibles auprès de la fédération de pêche ou de l'OFB) :

Truite Poissons blancs Écrevisses ou autres crustacés Grenouilles, crapauds

Autres espèces observées (à

préciser) :

.....

.....

IV-2 – Incidences pendant les travaux en amont, en aval et au droit de votre projet.

Nota : tous travaux réalisés dans le lit d'un cours d'eau doivent prendre en compte l'environnement. Ainsi vous devez prendre les précautions nécessaires afin de prévenir les pollutions accidentelles, les dégradations et nuisances éventuelles occasionnées, au cours des travaux ainsi qu'après leur réalisation.

Vous devez aussi garantir une capacité d'intervention rapide de jour comme de nuit afin d'assurer le repliement des installations en cas de crue. Vous devez prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde des espèces. Afin de respecter ces principes, vous devez préciser les dispositions et précautions qui seront prises pour votre projet.

Période de réalisation des travaux : 1^{er} septembre et 15 octobre.....

Durée du chantier : 2 jours par site.....

Éviter absolument la période du 1^{er} novembre au 30 avril (période de reproduction des truites et salmonidés) pour les travaux à réaliser dans un cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole. En cas d'impossibilité, vous devez compléter votre dossier par une justification technique et économique liée à l'urgence de réaliser ces travaux pendant cette période.

Lors de ces travaux, est-il prévu :

Une circulation d'engins dans le lit mineur : x Oui Non

Si oui, surface sur laquelle les engins vont évoluer : ...80 m²

Reporter les points d'accès et le cheminement sur le plan joint .

Un isolement de la zone de travaux dans le cours d'eau :

Conduite du chantier lors d'un assec naturel Oui x Non

Si non :

Mise du chantier en assec artificiel x Oui Non

Si oui, longueur de cours d'eau mis en assec : ...10.....m largeur de cours d'eau mis en assec : ...8.....m

moyen utilisé : x batardeau, big bag

mise en place d'une dérivation temporaire des eaux sans pompage (indiquer l'emplacement de la dérivation sur un schéma en annexe)

mise en place d'une dérivation temporaire des eaux avec pompage ainsi qu'un bassin de décantation (indiquer l'emplacement de la dérivation du pompage et du bassin sur un schéma en annexe 1).

mise en place d'une canalisation temporaire gravitaire des eaux (indiquer le passage de la canalisation sur un schéma en annexe).

x autre (préciser) : mise en place d'une dérivation temporaire des eaux avec pompage en amont du batardeau et rejet en aval

de la zone asséchée

Mise en place d'un filtre sur la zone des travaux, permettant de réduire au maximum la propagation des matières en suspension (indiquer l'emplacement sur un schéma en annexe) x Oui Non

Si oui, moyen utilisé : x filet ou grillage positionné en travers du cours d'eau + paille décompactée

autre (préciser) :

Impacts prévisibles (et/ou probables) sur le régime des eaux et le milieu aquatique		
Impact sur :	Les travaux entraîneront-ils le(s) risque(s) suivant(s) ? Cocher les cases correspondantes	Mesures prévues d'évitement et/ou de réduction des impacts pendant les travaux
La ressource en eau (quantité)	<ul style="list-style-type: none"> Réduction localisée du débit : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Assèchement : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non 	Pendant la durée des travaux une zone de 80m2 environ sera asséchée entre deux batardeaux. Cette zone fera l'objet d'une pêche de sauvetage préalable au moment de la fermeture du batardeau aval.
Le régime des eaux	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de la section du cours d'eau par la réalisation de batardeaux : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non La zone des travaux sera fermée par des batardeaux placés en amont et en aval.....
Le niveau de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la hauteur d'eau : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Baisse de la hauteur d'eau : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Création d'une zone d'eau calme : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non 	La mise en place du batardeau amont occasionnera une légère montée d'eau en amont pendant toute la durée du chantier. Les agents chargés de la réalisation des travaux devront se tenir régulièrement informés des conditions hydrologiques et de la météo afin de pouvoir ouvrir le batardeau en cas de crue
La qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Contamination de l'eau par des polluants (ciment, produits toxiques, hydrocarbures) : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Rejet ou départ de sédiments fins : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Colmatage du fond du cours d'eau par des sédiments fins : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Diminution de la transparence de l'eau : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Mise en place d'un filtre à l'aval des travaux et retrait des fines accumulées devant le filtre à la fin des travaux
Le milieu aquatique : habitat naturel, faune et flore	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la température de l'eau : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Destruction de zones de reproduction et d'alimentation de la faune : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Mortalité d'oiseaux, de mammifères, de poissons, de reptiles, de batraciens et/ou d'écrevisses : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Destruction de la ripisylve : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Autres impacts sur - le milieu - les usages identifiés à proximité - les activités nautiques non motorisées (canoë, raft...)

IV-3 Incidences du projet terminé, en amont, en aval et au droit des travaux

Impacts prévisibles (et/ou probables) de votre projet à court, moyen et long terme		
Conséquences sur :	Le projet terminé aura-t-il la (les) conséquence(s) suivante(s) ? Cocher les cases correspondantes	Mesures prévues d'évitement et/ou de réduction des impacts du projet terminé
Le régime des eaux	<ul style="list-style-type: none"> • Modification des débordements (fréquence, durée) : <input type="checkbox"/> Oui x Non • Accentuation de la violence des crues : <input type="checkbox"/> Oui x Non • Accentuation des étiages : <input type="checkbox"/> Oui x Non • Accélération de la vitesse d'écoulement des eaux : <input type="checkbox"/> Oui x Non • Diminution de la vitesse d'écoulement des eaux : <input type="checkbox"/> Oui x Non 	<p>.....</p> <p>.....</p>
Le niveau de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la hauteur d'eau : <input type="checkbox"/> Oui x Non • Baisse de la hauteur d'eau : <input type="checkbox"/> Oui x Non • Variation de la hauteur d'eau (marnage, batillage) : <input type="checkbox"/> Oui x Non • Enfoncement du lit du cours d'eau : <input type="checkbox"/> Oui x Non 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
Le milieu aquatique : habitat, faune et flore	<ul style="list-style-type: none"> • Déstabilisation et érosion des berges : <input type="checkbox"/> Oui x Non • Artificialisation des berges : x Oui <input type="checkbox"/> Non • Disparition des eaux courantes : <input type="checkbox"/> Oui x Non • Instabilité du lit du cours d'eau juste après travaux : <input type="checkbox"/> Oui x Non • Envasement, colmatage du fond du cours d'eau : <input type="checkbox"/> Oui x Non • Disparition d'abris pour la faune aquatique : blocs, sous-berge, artificialisation du fond du cours d'eau (ex : béton, curage) : <input type="checkbox"/> Oui x Non • Perte de sinuosité du cours d'eau : <input type="checkbox"/> Oui x Non • Perte de ripisylve : <input type="checkbox"/> Oui x Non • Disparition de l'ombrage : <input type="checkbox"/> Oui x Non • Augmentation de l'ombrage : <input type="checkbox"/> Oui x Non 	<p>.....</p> <p>Les rampes d'accès actuelle du passage à gué sont en terre et régulièrement abimé par le passage des tracteurs et des animaux. Ces espaces seront décapés et remplacés par des matériaux calcaires en 0/100 en couche de fondation et 0/31.5 en surface afin de limiter au maximum et le départ des fines lors de l'utilisation des passages à gué</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Les blocs mis en place dans le fond du lit seront bloqués par le remplissage des interstices avec les matériaux du lit afin d'assurer la continuité sédimentaire du cours d'eau</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
La circulation des poissons et le transport des sédiments	<ul style="list-style-type: none"> • Interruption de la circulation des poissons entre l'amont et l'aval : <input type="checkbox"/> Oui x Non • Stockage des sédiments et risque de comblement de l'ouvrage : <input type="checkbox"/> Oui x Non 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
Autres usages (dont éventuellement les activités nautiques non motorisées : canoë, raft...)	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

Impacts prévisibles (et/ou probables) de votre projet à court, moyen et long terme		
Conséquences sur :	Le projet terminé aura-t-il la (les) conséquence(s) suivante(s) ? Cocher les cases correspondantes	Mesures prévues d'évitement et/ou de réduction des impacts du projet terminé

IV-5-3 Impact du projet vis-à-vis des objectifs environnementaux du SDAGE (respect de ses orientations et dispositions) :

Compatibilité avec le SDAGE Adour Garonne 2022-2027 (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux approuvé le 10 mars 2022 – consultable sur le site : <https://eau-grandsudouest.fr/>)

Les principales mesures du SDAGE susceptibles d'être concernée :

D19. Les travaux (protection de berges, modification du lit mineur, enlèvement d'embâcles et de sédiments,...) modifient-ils substantiellement la morphologie du cours d'eau ?

X non si **oui** ⇒ l'intervention doit être justifiée par une analyse hydromorphologique à joindre au présent dossier.

D30. L'opération remet-elle en cause de manière significative les fonctionnalités de milieux aquatiques ou humides à forts enjeux environnementaux (cours d'eau pour poissons migrateurs amphihalins, habitats abritant des espèces remarquables menacées ou quasi-menacées, zones humides, tronçons de cours d'eau en très bon état écologique, réservoirs biologiques) ?

X non si **oui** ⇒ décrire en page 23, les mesures compensatoires (ou autres), adaptées à l'enjeu identifié, visant à réduire de manière satisfaisante les impacts sur l'état écologique de ces milieux.

D35. Sur les axes à grands migrateurs, les zones de frayère des poissons migrateurs amphihalins et leurs zones de grossissement risquent-elles d'être menacées par les travaux ?

X non si **oui** ⇒ décrire dans une annexe les mesures prévues afin de conserver, préserver et restaurer ces zones.

D41. Les travaux portent atteinte à une zone humide

X non **oui** ⇒ décrire en page 23, les mesures compensatoires (ou autres), adaptées à l'enjeu identifié, visant à réduire de manière satisfaisante les impacts sur l'état écologique de ces milieux.

Autres :

Conclusion : Mon projet de travaux est compatible avec le SDAGE Adour Garonne 2022-2027

x oui **non**

IV-6 : Analyse de la compatibilité avec le SAGE (Schéma Aménagement et de Gestion des Eaux)

Si un SAGE est concerné par le projet de travaux, l'analyse de la compatibilité du projet avec les objectifs du SAGE et ses préconisations doit être réalisée.

Actuellement, pour le Département du Lot, seul le bassin versant du Célé dispose d'un SAGE. -> <file:///C:/Users/ATTIALU/AppData/Local/Temp/PAGDCele.pdf>

Conclusion sur la compatibilité du projet avec le SAGE :

.....

.....

.....

.....

.....

IV-7 : Analyse de la compatibilité avec les dispositions du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) mentionné à l'article L 566-7 du code de l'environnement :

Les données relatives aux PPRI sont disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans le Lot à l'adresse suivante : <http://www.lot.gouv.fr/les-plans-de-prevention-des-r1429.html>

- Projet situé hors PPRI : **Oui** **Non**
 - Projet situé dans un secteur couvert par PPRI : **Oui** **Non**
 - o Si oui précisez le PPRI concerné :
 - o La zone :
 - o Justification de la compatibilité :
-
-

IV-8: Analyse de la contribution des travaux à la réalisation des objectifs visés à l'article L211-1 du code de l'environnement :

Dispositions prévues dans l'article L.211-1 visant une gestion durable de la ressource en eaux.	Le projet est :	Préciser en quoi le projet contribue à la réalisation de cette disposition :
Prévention des inondations et préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides.	<input checked="" type="checkbox"/> concerné <input type="checkbox"/> non concerné	Le projet permettra de limiter le colmatage du lit
Protection des eaux et lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux.	<input checked="" type="checkbox"/> concerné <input type="checkbox"/> non concerné	Le projet permettra de limiter le colmatage du lit
Restauration de la qualité des eaux et leur régénération.	<input checked="" type="checkbox"/> concerné <input type="checkbox"/> non concerné	Le projet permettra de limiter de colmatage du lit
Développement, mobilisation, création et protection de la ressource en eau.	<input type="checkbox"/> concerné <input checked="" type="checkbox"/> non concerné	

Dispositions prévues dans l'article L.211-1 visant une gestion durable de la ressource en eaux.	Le projet est :	Préciser en quoi le projet contribue à la réalisation de cette disposition :
Valorisation de l'eau comme ressource économique et, en particulier, pour le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable ainsi que la répartition de cette ressource.	<input type="checkbox"/> concerné <input checked="" type="checkbox"/> non concerné	
Promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau.	<input type="checkbox"/> concerné <input checked="" type="checkbox"/> non concerné	
Rétablissement de la continuité écologique au sein des bassins hydrographiques.	<input type="checkbox"/> concerné <input checked="" type="checkbox"/> non concerné	
Dispositions prévues dans l'article L.211-1 permettant de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable.	Le projet est :	Préciser en quoi le projet contribue à la réalisation de cette disposition :
Vie biologique du milieu récepteur et spécialement à la faune piscicole et conchylicole.	<input type="checkbox"/> concerné <input checked="" type="checkbox"/> non concerné	
Conservation et libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations.	<input type="checkbox"/> concerné <input checked="" type="checkbox"/> non concerné	
De l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie	<input type="checkbox"/> concerné <input checked="" type="checkbox"/> non concerné	

IV-9 : Analyse de la compatibilité du projet avec les objectifs de qualité prévus par l'article D211-10 du code de l'environnement :

Les travaux sont-ils compatibles avec les objectifs de qualités définis par l'article D211-10 du Code de l'environnement (tableau II annexé, concernant la qualité des eaux douces ayant besoin d'être protégées ou améliorées pour être aptes à la vie des poissons) ? **Oui** **Non**

IV-10 – Mesures compensatoires envisagées :

Si des impacts résiduels significatifs sur l'environnement persistent malgré les mesures d'évitement et de réduction, il est nécessaire de préciser des mesures compensatoires. Celles-ci doivent être détaillées ci-après.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

IV-11 – Raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives :

Quelques exemples : pour un projet de passage de canalisation en traversée de cours d'eau, pourquoi est-il prévu de procéder par tranchée ouverte plutôt que par fonçage ? En cas de remplacement d'une canalisation existante, pourquoi le tubage ou le chemisage n'a pas été retenu ? Pour un projet de consolidation de berge, pourquoi la protection par technique végétale vivante n'a pas été retenue ?...

.....I
Il s'agit d'un point de franchissement **déjà existant** qui est utilisé à l'heure actuelle par les engins agricoles et le bétail. L'aménagement de ces passages à gué permettra de limiter l'impact des usages sur le cours d'eau (départ des fines vers le cours d'eau).
.....
.....
.....
.....

Pièce n° 5 : les moyens de surveillance ou d'évaluation des prélèvements et des déversements prévus :

En cas de prélèvements ou de déversements susceptibles d'avoir une incidence notable sur le milieu.

- Projet non concerné
- Projet concerné -> Détailler les mesures de suivi prévues :

.....
.....

.....
.....

Pièce n° 6 : les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier

Le dossier de déclaration est constitué de la présente demande dûment complétée, à laquelle est jointe impérativement :

- Plan de situation lisible avec localisation précise du projet (1/25000^{ème}) ;
- Plan de masse sur support cadastral avec indication du nord et de l'échelle;
- Schémas de principe, profils en long et en travers des ouvrages;
- Plans, coupes du projet ;
- Photos du site en l'état actuel (préciser les lieux de prise de vue) ;
- Éventuellement report du schéma du projet sur les photos du site ;
- Si nécessaire, note explicative et descriptive complémentaire,
- Éventuellement, la décision administrative se rapportant à l'ouvrage (arrêté préfectoral...).

Pièce n° 7 : la mention des demandes d'autorisation ou des déclarations déjà déposées pour le projet au titre d'une autre législation

Le projet a-t-il fait l'objet de demandes d'autorisations ou de déclarations au titre d'une autre législation ?

Oui.

Date de dépôt :

Autorité compétente :

Non

IL VOUS EST PAR AILLEURS RAPPELÉ :

- **d'informer, au moins 8 jours avant le début des travaux**, le Service de Police de l'Eau de la DDT (ddt-sefe@lot.gouv.fr) et le service départemental de l'OFB (sd46@ofb.gouv.fr) de la date de démarrage du chantier,
- **en cas de problème ou d'incident :**
 - d'interrompre immédiatement les travaux et de prendre des dispositions afin de limiter l'effet de l'incident sur le milieu et sur l'écoulement des eaux
 - de prévenir immédiatement la gendarmerie nationale et les pompiers
 - de prévenir dans les meilleurs délais le Service de Police de l'Eau de la DDT et le service départemental de l'OFB (sd46@ofb.gouv.fr),
- **pour toute question** relative au montage du dossier, vous pouvez contacter le service police de l'eau au 05.65.23.62.23 ou au 05.65.23.61.71.

Renseignements certifiés exacts par le pétitionnaire

Fait à..... Creysse, le 09/05/2023
(signature obligatoire du pétitionnaire)